

# BARÈME GESTION LOCATIVE



HONORAIRES DE GESTION				
PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	8.4%	9.6%	10.8%	
En % HT de l'encaissement	7%	8%	9%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 <sup>ère</sup> relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Virement mensuel des fonds perçus	●	●	●	
Réédition mensuelle des comptes	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 500 € TTC	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 500 € TTC	●	●	●	
PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Visite Conseil	○	○	●	90 € TTC/visite
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	○	2% TTC
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	●	●	90 € TTC par an et par lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	○	●	●	150 € TTC/dossier
Gestion technique d'entretien courant inférieur à 1500 € TTC : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	○	●	●	150 € TTC/dossier
Gestion technique des travaux supérieurs à 1500 € TTC : ordre de service, demande de devis, suivi et contrôle des travaux	○	○	●	150 € TTC + 4% TTC du montant des travaux TTC
Montage d'un dossier de subventions, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	○	○	○	250 € TTC/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	●	120 € TTC/heure
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	●	●	100 € TTC
Représentation aux assemblées générales	○	○	○	250 € TTC/heure
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat	○	○	○	120 € TTC
Constitution et suivi du dossier « Permis de louer »	○	○	○	90 € TTC/dossier
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	○	●	●	50 € TTC/dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, devis, suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	●	●	250 € TTC/dossier

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

Applicable à compter du 9 novembre 2021

**PRIX DE VENTE  
PAR TRANCHE CUMULEE**

**HONORAIRES D'AGENCE A LA  
CHARGE DU VENDEUR  
TVA 20% INCLUSE**

Jusqu'à 50 000 € .....	Forfait 5 000 €
De 50 001 € à 80 000 € .....	9 %
De 80 001 € à 95 000 € .....	8 %
De 95 001 € à 105 000 € .....	7 %
De 105 001 € à 120 000 € .....	6 %
De 120 001 € à 150 000 € .....	5 %
Au-dessus de 150 001 € et sur la différence .....	4 %

**EXEMPLES**

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b><u>Frais agence TTC (CHARGE VENDEUR)</u></b>
10 000 €	5 000 €
50 000 €	5 000 €
90 000 €	8 500 €
130 000 €	11 000 €
170 000 €	12 800 €
210 000 €	14 400 €
250 000 €	16 000 €
290 000 €	17 600 €
330 000 €	19 200 €
370 000 €	20 800 €
410 000 €	22 400 €
450 000 €	24 000 €
490 000 €	25 600 €
530 000 €	27 200 €
570 000 €	28 800 €
610 000 €	30 400 €

<b>PRIX DE VENTE</b>	<b><u>Frais agence TTC (CHARGE VENDEUR)</u></b>
30 000 €	5 000 €
70 000 €	6 800 €
110 000 €	9 900 €
150 000 €	12 000 €
190 000 €	13 600 €
230 000 €	15 200 €
270 000 €	16 800 €
310 000 €	18 400 €
350 000 €	20 000 €
390 000 €	21 600 €
430 000 €	23 200 €
470 000 €	24 800 €
510 000 €	26 400 €
550 000 €	28 000 €
590 000 €	29 600 €
630 000 €	31 200 €

*Selon l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière, la pratique consistant à « basculer » les honoraires du vendeur vers l'acquéreur est prohibée, celle-ci est susceptible de constituer une pratique commerciale trompeuse.*



**Achat – Vente – Estimation – Location – Gestion Locative - Syndic**

SARL INFINE CONSEILS au capital de 20000 € - 12 rue Raspail 94200 Ivry sur Seine – SIRET 451 071 468 00024 RCS CRÉTEIL - Carte Professionnelle : Transaction, Gestion et Syndic n°CPI 9401 2016 000 008 379 délivrée par la CCI – Caisse de garantie : GALIAN 89 rue de la Boétie 75018 Paris T 360000€ & G 220000€ - Transactions avec réception de fonds - Banque : Banque Populaire Rives de Paris - Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

**PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS**

**CENTURY 21<sup>®</sup>**